

Le Réfectoire

accueil pour les élèves du secondaire 9S - 11S

REGLEMENT (2023-2024)

1. Organisation générale

Le Réfectoire est géré par la Fondation pour l'accueil des enfants de Blonay – Saint-Légier.

Il est un lieu d'accueil assuré par des professionnel-le-s dont le but est de proposer un repas équilibré ou un espace « pique-nique » aux élèves de 9S à 11S, durant la pause de 12h à 13h30, du lundi au vendredi (sauf mercredi, vacances scolaires et jours fériés).

Il se situe dans la salle principale de l'Ancien-Stand, chemin de l'Ancien-Stand 10 à Blonay.

Personne de contact : Sophie Reymond, tél. 021 564 03 87.

2. Conditions d'inscription

Tout élève de la 9S à la 11S scolarisé à l'EPS Blonay – Saint-Légier peut s'inscrire.

Les inscriptions peuvent s'effectuer en tout temps auprès du réseau REBSL, via le « Portail Famille », accessible sur le site internet www.rebsl.ch. Elles sont prises dans l'ordre d'arrivée, en fonction des places disponibles.

Lorsqu'une place est attribuée, un contrat est établi. Pour les repas chauds, une confirmation de placement, qui indique la fréquence des présences et le montant mensuel facturé, est envoyée aux parents.

Les inscriptions sont valables pour une année scolaire et ne sont pas reconduites tacitement. Une demande de renouvellement doit être effectuée pour la rentrée scolaire suivante, dans le respect de la procédure.

3. Jours d'ouverture et horaires

Le Réfectoire est ouvert le lundi, mardi, jeudi et vendredi, durant les semaines d'école, sauf jours fériés.

Horaires d'ouverture : de 12h à 13h20.

4. Prestations et dépannage

Le Réfectoire offre deux possibilités d'accueil :

1) repas chaud

Un repas chaud et équilibré est servi sur place.

L'inscription se fait pour des jours fixes. Aucune fréquentation irrégulière n'est prévue, ni admise.

Les cas d'allergie, intolérance ou régime alimentaire particulier ne peuvent pas être pris en considération. Une demande pour les cas particuliers peut être adressée à la Fondation, par écrit, avant l'inscription.

Les demandes de dépannages ne sont autorisées que pour les enfants inscrits à cette prestation. Elles se font le plus rapidement possible, directement par téléphone au 021 564 03 87 ou par mail à lerefectoire@rebsl.ch. Les dépannages ne sont pas garantis et sont possibles sous réserve des places disponibles dans Le Réfectoire.

2) pique-nique

Le pique-nique est amené par l'enfant.

L'inscription est valable pour une année scolaire. La fréquentation peut être irrégulière.

Des fours micro-ondes sont à disposition.

L'enfant amène ses propres couverts.

5. Informations pratiques

Un contrôle des présences est effectué à l'entrée de la structure. Les enfants sont autorisés à quitter Le Réfectoire dès la fin de leur repas.

Tout enfant malade ou contagieux ne peut être accueilli dans Le Réfectoire.

Les enfants sont considérés comme des tiers par rapport aux locaux et au matériel mis à disposition. Le Réfectoire ne saurait être responsable des dégâts occasionnés. Les parents s'engagent à ce que leur enfant soit au bénéfice d'une couverture responsabilité civile et d'une assurance contre les accidents et maladie.

Tout comportement inadéquat sera sanctionné, pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'enfant de cet accueil.

6. Absences

Il est de la responsabilité des parents de communiquer toute absence dès qu'ils en ont connaissance, mais au plus tard le matin même, avant 8h, au tél 021 564 03 87.

1) repas chaud

Un quota annuel d'absences est prévu dans le calcul de la facturation forfaitaire. Seule les absences d'une durée supérieure à deux semaines consécutives, couvertes par un certificat médical et

annoncées dans un délai d'un mois après le premier jour d'absence, font l'objet d'une déduction supplémentaire de 50%, accordée sur la période couverte par le certificat médical.

2) pique-nique

Aucune déduction n'est accordée en cas d'absence de l'enfant.

7. Modification et résiliation de contrat

1) repas chaud

Se référer au Règlement du réseau REBSL, art. 5.10 et art. 5.11.

2) pique-nique

En cas de résiliation de contrat en cours d'année scolaire, le montant de l'inscription est dû dans son intégralité.

8. Conditions tarifaires

Le Réfectoire ne bénéficiant d'aucun subventionnement, le rabais fratrie n'est pas accordé.

1) repas chaud

Une facture mensuelle (de septembre à juin) est établie sur la base du contrat de placement. Les tarifs ci-dessous sont un forfait qui comprend un repas chaud et son encadrement.

CHF 54.- / mois pour 1 jour de fréquentation par semaine

CHF 108.- / mois pour 2 jours de fréquentation par semaine

CHF 162.- / mois pour 3 jours de fréquentation par semaine

CHF 216.- / mois pour 4 jours de fréquentation par semaine

dépannage

Les dépannages font l'objet d'une facturation supplémentaire.

CHF 15.- / dépannage par jour

2) pique-nique

Une facture unique est établie sur la base du contrat de placement.

CHF 50.- / inscription annuelle

9. Dispositions finales

En inscrivant leur enfant à la structure d'accueil Le Réfectoire, les parents acceptent le présent règlement et celui du réseau REBSL et s'engagent à les respecter.

Le présent règlement est lié au Règlement du réseau REBSL, qui fait foi pour toutes les conditions non traitées dans ce document.

Ce règlement entre en vigueur le 1^{er} août 2023. Il annule et remplace les versions précédentes.